

2016_CT2_049

OBJET : Ressources - Finances - Avance de trésorerie 2016 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Bertoire à Lambesc

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Ressources / Finances

■ Séance du 23 juin 2016

02_1_11

■ Avance de trésorerie 2016 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Bertoire à Lambesc

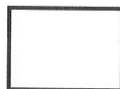
Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances

■ Séance du 30 juin 2016



■ Avance de trésorerie 2016 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Bertoire à Lambesc

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°2011_B010 du 21 janvier 2011, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé le contrat de concession relatif à l'aménagement de la ZAC d'extension du plateau de Bertoire à Lambesc, concédé à la SPLA Pays d'Aix Territoires. Cette concession d'aménagement a été reprise de droit par la Métropole à la date de sa création le 01/01/2016.

Par courrier en date du 17 mai 2016, la SPLA Pays d'Aix Territoires a transmis à la métropole un bilan prévisionnel actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour lancer les travaux d'aménagement. Ainsi, en s'appuyant sur les dispositions de l'article 28.7 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la métropole une avance de trésorerie pour l'année 2016, d'un montant 680 000€, remboursable avant le 31 décembre 2016, conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle. »



La convention d'avance de trésorerie entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe à ce rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L .1523-2;
- la délibération n°2011_B010 du Bureau communautaire de la CPA du 21 janvier 2011 portant sur l'approbation de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- le courrier de sollicitation en date du 17 mai 2016 du Directeur de la SPLA Pays d'Aix Territoires accompagné du bilan prévisionnel actualisé de l'opération ;
- l'avis de la Commission Finances et Administration Générale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 20 juin 2016.

Où il le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

L'octroi d'une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 680 000€ sur l'exercice 2016 remboursable avant le 31 décembre 2016 dans le cadre de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc est approuvé.

Article 2 :

Les termes de la convention d'avance de trésorerie entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la SPLA Pays d'Aix territoires sont approuvés.

Article 3 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Article 4 :

Monsieur le Receveur des Finances de la Métropole sera chargé d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Finances

Roland BLUM



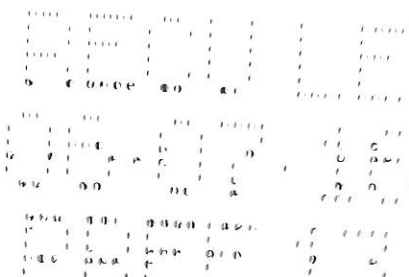
METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

N°

Avance de trésorerie 2016 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Bertoire à Lambesc

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite la métropole pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 680 000 € sur l'exercice 2016. En effet, conformément à l'article 28.7 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.



CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PLATEAU DE BERTOIRE A LAMBESC

Convention d'avance de trésorerie pour 2016 Entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence, représentée par

Désignée ci-après par la Métropole

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

Aix-en-Provence, le 17 Mai 2016

Métropole Aix-Marseille-Provence
Monsieur Christian BOUCHERIE
Directeur Général des Services
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

N/ Réf : MB/CS n° 891 - 16



Objet : ZAC BERTOIRE LAMBESC
Avance de trésorerie

Monsieur Le Directeur Général,

Concernant l'opération citée en objet, je vous prie de trouver ci-joint le bilan prévisionnel global actualisé à Mai 2016.

Ce dernier fait ressortir un besoin de trésorerie de 680.000 € pour l'année 2016.

Il conviendrait donc de prévoir de verser à la SPLA Pays d'Aix Territoires, une avance de trésorerie d'un montant de 680.000 €.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur


Jean-Louis VINCENT

P.J. : Décompte actualisé et prévisionnel
CRAC 2015

OBJET : Ressources - Finances - Avance de trésorerie 2016 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Bertoire à Lambesc

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	78
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40
Pour	78
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

30 JUIN 2016